

verain temporel, il est inutile d'entretenir auprès de lui une représentation, comme nous le faisons, par exemple, à Saint-Petersbourg, à Londres ou à Washington ?

Et qui peut feindre de croire que c'est au maître de Rome et de sa banlieue que la France autrefois envoyait un ambassadeur ? Mais Rome et sa banlieue avaient depuis longtemps échappé au Saint-Siège quand l'Allemagne et, plus récemment, la Russie, ont institué une légation auprès de lui. (Très bien !) Et si l'Allemagne protestante, qui ne compte que 16 millions de catholiques sur 54 millions d'habitants, si la Russie orthodoxe, qui n'en comprend guère plus de 15 millions sur près de 130 millions d'âmes, ont senti la nécessité de traiter avec le chef suprême de la religion catholique, combien cette nécessité s'impose-t-elle plus fortement encore à la France ! Force nous est bien de constater que la France est en immense majorité catholique. (Protestations à gauche.—Mouvements divers.)

M. LASIES.—Vous allez vous faire excommunier par vos amis.

M. SAVARY DE BEAUREGARD.—On va vous traiter le clérical ! (On rit.)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.—Je constate un fait. Je suis forcé de constater que la France est en immense majorité catholique....

M. JULES GOUJON.—Et elle le restera ! (Bruit à gauche.)

M. LEMIRE.—Cette constatation ne doit gêner personne.

M. WALTER.—Il n'y a pas plus d'un million de catholiques en France. (Exclamations sur divers bancs.)

M. LE MINISTRE.—que dans chacune de nos 36.000 communes il y a un ministre du culte catholique qui, pour les choses de la discipline ecclésiastique, relève de Rome, et le simple bon sens dit que l'Etat français ne doit pas ignorer les rapports du clergé français avec son chef ; c'est à cela que sert l'ambassade.

On voudrait ignorer le Vatican ; mais est-ce que cela suffirait pour empêcher le Vatican d'exister ? (Très bien ! au centre.) On le sent ; et alors les uns parlent de faire traiter nos affaires avec le Saint-Siège par le nouveau cardinal français de curie, que Léon XIII, par égard pour la France et pour augmenter dans le Sacré-Collège son influence légitime, a récemment nommé. (Très bien ! sur divers bancs.—Interruptions à droite.)

Vous devez me rendre cette justice que j'y ai peut-être un peu contribué....

M. LEMIRE.—Parfaitement ! Et on vous en sait gré !

M. LE MINISTRE.—C'est là une solution qui paraîtra peut-être quelque peu paradoxale, si l'on songe que ceux qui s'en avisent voudraient tout laïciser.

D'autres proposent d'envoyer au Vatican un simple fonctionnaire de l'administration des cultes.

Ici, je m'adresse à toute la Chambre. Serait-ce digne de la France ? Serait-ce digne du pontife, du siège qu'il occupe et auquel le monde entier reconnaît que ses éminentes qualités ont ajouté un nouveau lustre ? (Rumeurs à l'extrême gauche.—Interruptions à droite.)

Messieurs, on peut imposer au Pape une rupture. Qui donc se flatterait de lui faire accepter un traitement injurieux ?